

COLLOQUE DE DROIT SOCIAL

L'Association des Avocats Praticiens en Droit Social des Alpes-Maritimes ouvre aujourd'hui son 10^{ème} colloque annuel.

Nous remercions pour leur présence et leur intérêt pour nos travaux:

- Monsieur le Président Jean-Michel HAYAT, Président du Tribunal de Grande Instance de NICE, Président du Conseil Départemental d'Accès au Droit des Alpes-Maritimes,
- Monsieur le Substitut CARACOTCH en charge au Parquet des affaires de droit du travail,
- le CENTRE DE FORMATION DES BARREAUX DU SUD-EST, Coorganisateur du colloque,
- Madame le Bâtonnier Jacqueline MARRO et Maître Patrick LE DONNE représentant Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de NICE,
- Monsieur le Bâtonnier de GRASSE empêché,
- Messieurs les Présidents et Conseillers des juridictions prud'homales présents,
- Les représentants des Syndicats Professionnels, employeurs et ouvriers, les représentants des associations,
- Et tous les participants pour leur présence.

Un grand merci à Monsieur Gérard VACHET, Professeur à l'Université du Sud-Toulon-Var, Directeur du Droit Social qui a accepté une nouvelle fois de présider nos travaux et d'animer le colloque.

Un grand merci à la HALDE, Haute Autorité de lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité représentée par son Directeur des Affaires Juridiques, Monsieur Luc FERRAND et Madame Yolande ESKENAZI pour leur participation aux débats.

Le principe d'égalité est un principe fondateur de la société moderne démocratique.

L'article 6 de la déclaration de 1789 :

« La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège soit qu'elle punisse. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents ».

L'égalité, principe général du droit prohibe la discrimination et notamment en droit du travail.

Le thème de la discrimination était quelque part pour nous incontournable en 2007 après la parution du premier rapport annuel de la Haute Autorité.

Les intervenants sur le thème de la Lutte contre les Discriminations ont fait le choix de traiter :

- le thème de la discrimination à l'embauche,
- Le thème de la discrimination syndicale qui ne sont que deux aspects des discriminations dans le domaine de l'emploi.
- Le deuxième thème est tout autant d'actualité et à trait à l'arrêt médiatique « Pages Jaunes » et aux licenciements économiques : anticiper pour sauvegarder la compétitivité de l'entreprise.

Quid de l'existence d'une menace pesant sur la compétitivité ?

Conformément à notre parti pris, nos travaux ont pour vocation de réfléchir ensemble sur ces thèmes pour anticiper les contentieux futurs, pour faire dialoguer les différents intervenants et recueillir leurs réactions et interrogations.

Le débat étant pour nous très riche en enseignement et en expérience.

Les intervenants ont donc volontairement synthétisé leurs interventions pour donner une grande place aux débats.

Chaque grand thème sera suivi d'un débat.

Le texte des interventions sera mis en ligne sur le site web de l'Association dans les jours qui suivront le colloque.

Je vous rappelle l'adresse de notre site : www.aapds.com

De plus, les interventions seront publiées dans le journal L'AVENIR.

En conclusions, quelques mots sur notre Association, qui regroupe des avocats praticiens et ou spécialistes en droit social de deux barreaux NICE et GRASSE.

Les membres sont cooptés et choisis pour leur compétence reconnue dans la matière.

Notre Association organise un colloque annuel et des réunions mensuelles destinées aux membres sur des thèmes variés, et souvent avec des intervenants extérieurs.

Nous avons ainsi eu le plaisir d'accueillir à nos réunions Messieurs les Présidents et Conseillers Prud'Homaux de nos deux ressorts, Monsieur le Président de la 17^{ème} Chambre Sociale, Monsieur le Substitut CARACOTCH, Monsieur le Directeur de la Direction Départementale du Travail et de l'Emploi, la Direction de l'URSSAF, un grand

établissement de santé, Monsieur le Directeur d'une caisse de retraite, la Médecine du Travail notamment.

Notre objet est la promotion du droit social.

Nous nous félicitons de nos liens avec les acteurs du monde du travail, de notre nouveau partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit.

C'est ainsi que les membres volontaires de l'AAPDS assurent quatre permanences par mois dans quatre lieux différents dans tout le département des Alpes-Maritimes et des consultations en cabinet.

Enfin, nous participons aux manifestations en lien avec le droit du travail et notamment les petits-déjeuners juridiques pour les adhérents de l'UPE 06, l'animation de l'atelier de droit social pour la formation continue des avocats au Barreau de NICE sous l'égide de l'Ordre des Avocats de NICE, participation au CERAM aux assises du droit du travail sur le thème du vieillissement au travail aux côtés de l'Association ETHYCUM.

C'est dire la multiplicité de nos interventions depuis la naissance de l'Association en septembre 1994.